



**COMPTE-RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/04/2017**

L'an deux mil dix-sept et le 06 avril, le Conseil Municipal de la Commune de ST MICHEL DE ST GEOIRS, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Joël MABILY, Maire.

Date de la convocation : 28 mars 2017

Membres Présents : Mesdames Messieurs Joël MABILY, Gérard CHAMPON-VACHOT, Richard COLLET, Gilles RAMEL, Nathalie CHILLIARD, Christophe MABILY et Céline SCALVINI.

Membres Absents excusés : Madame Angélique RIBOLZI et Monsieur Christian BARRAL-BARON

Pouvoir (1) : Madame Angélique RIBOLZI à Madame Nathalie CHILLIARD

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard CHAMPON-VACHOT

ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu de la séance du 23 février 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et l'ordre du jour est abordé.

Délibération 2017/6

Objet : **Décision en matière de taux d'imposition des Taxes directes locales - exercice 2017**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les taux des trois taxes directes locales. Il fait le point de la trésorerie de la commune, celle-ci étant satisfaisante, il propose à l'assemblée de maintenir les taux des trois taxes. Il présente le produit attendu tel que défini dans le tableau ci-dessous.

Taxes	Bases notifiées	Taux 2016 décision de l'Assemblée	Variation des taux	Produit voté par l'Assemblée délibérante
Taxe d'habitation	282 000,00 €	9,52 %	+ 0 %	26 846,00 €
Taxes foncières-bâti	182 100,00 €	14,24 %	+ 0 %	25 931,00 €
Taxes foncières-non bâti	21 600,00 €	63,98 %	+ 0 %	13 820,00 €
Total				66 597,00 €

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, par 8 voix pour dont 1 pouvoir, décide de maintenir les taux des trois taxes comme indiqué ci-dessus

Délibération 2017/7

Objet : **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la commune**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Joël MABILY, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement pour le budget de la commune de 160 659.96 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 45 540,75 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 115 119,21 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

160 659,96 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 0,00 €

R 001 (excédent de financement) + 55 293,41 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement - 53 500,00 €

Excédent de financement

Besoin de financement F = D+E 0,00 €

AFFECTATION = C

160 659,96 €

1) Affectation en réserve R 1068 en investissement

70 377,59 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002

90 282,37 €

DEFICIT REPORTE D 002

0,00 €

Délibération 2017/8

Objet: Approbation du budget primitif 2017 de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu les délibérations en date du 23 février 2017 portant adoption du compte administratif et du compte de gestion de la Trésorière de l'exercice 2016 du budget communal,

Vu la délibération en date du 6 avril 2017 portant affectation des résultats 2016,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2017 de la commune, chapitre par chapitre en section de fonctionnement, et en section d'investissement,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, par 8 voix pour dont 1 pouvoir,

D'ADOPTER le Budget Primitif 2017 équilibré en recette et en dépense à la somme de :

- Section de fonctionnement : 337 500,00 € - Section d'Investissement : 152 800,00 €

QUESTIONS DIVERSES

Election

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bureau de vote pour l'élection présidentielle du 23 avril et du 7 mai 2017 est ouvert de 8h00 à 19h00. Le tour de garde des élus étant fixé à 8h00 à 18h00, il propose que les deux personnes présentes en fin de journée prolongent d'une heure leur tour. Les concernés donnent leur accord.

Espaces verts

L'entreprise Ageron Bièvre Entretien a fait son premier passage pour les espaces verts de la commune, le Maire demande aux élus si ils ont des remarques à formuler, pas d'observation, le travail est satisfaisant.

Travaux d'accessibilité

Le Maire informe que les travaux à l'église seront terminés avant le 23 avril 2017, jour de la messe sur la commune.

Surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans

La loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement) à partir du 1 janvier 2018. Les établissements concernés sont notamment ceux accueillant des enfants, notre école maternelle est donc concernée.

Monsieur Gérard CHAMPON-VACHOT, Madame Nathalie CHILLIARD sont désignés pour étudier la mise en place de cette obligation.

Fête des Mères

Le Maire informe que la réception de la Fête des Mères aura lieu le samedi 27 mai 2017 à 19h.

Commission voirie

Une réunion est prévue le mardi 18 avril à 19h.

Prochain Conseil Municipal le jeudi 11 mai 2017.

La séance est levée à 21h50